

Aide au Soutien Scolaire à domicile ou en ligne

Valable pour la période du **1er Septembre 2019** au **31 Aout 2020**



** Le choix initial du Bénéficiaire sera ferme et définitif pour toute la durée de l'année scolaire*

DOMICOURS

Le Bénéficiaire complète l'imprimé de demande, fournit avis d'imposition et certificat de scolarité

La CMCAS instruit le Dossier (soumis à conditions de ressources) et transmet l'accord de prise en charge à DOMICOURS et au Bénéficiaire

Cours à domicile :
Après dispense des heures de cours...

Cours en Ligne
DOMICOURS transmet facture au Bénéficiaire
Le Bénéficiaire règle DOMICOURS

DOMICOURS transmet une clef de connexion au Bénéficiaire

DOMICOURS transmet au bénéficiaire la facture de son reste à charge.

DOMICOURS transmet à la CMCAS la facture prise en charge par le FASS

A réception de sa facture, le bénéficiaire règle à DOMICOURS son reste à charge

A réception de la facture, la CMCAS règle à DOMICOURS la part FASS

Aux **tarifs conventionnés** de :

Cours à Domicile

Primaire → 35 €/h
Collège → 38 €/h
Lycée → 40 €/h

Dans la limite de :
20 H par année scolaire et par enfant

Cours en Ligne

39 €/année scolaire

Dans la limite de :
1 abonnement par année scolaire et par enfant

Le bénéficiaire choisit une inscription* à **DOMICOURS** ou contacte directement un **autre prestataire agréé d'État** :
- Acadomia
- Anacours
- Complétude, ...

Autre prestataire agréé par l'État

Le Bénéficiaire complète l'imprimé de demande, fournit avis d'imposition et certificat de scolarité

La CMCAS instruit le Dossier (soumis à conditions de ressources) et transmet l'accord de prise en charge au Bénéficiaire

Après dispense des heures de cours... ou connexion en ligne

Le bénéficiaire règle au prestataire la totalité de la prestation et transmet la facture acquittée à la CMCAS

A réception de la facture, la CMCAS règle au Bénéficiaire la part FASS

Cours à Domicile Dans la limite de :

- 40 € / h
- 20 H / année scolaire et par enfant

Cours en Ligne Dans la limite de :

39 €/année scolaire et par enfant